



Achat de la maison familiale

Par lema

Bonjour,

J'ai 6 frères et sœurs, j'aimerais acheter la maison familiale (105000?). J'aimerais donner à chacun sa part (15000?) sans passer devant notaire (acte sous seing privé). Puis pour officialiser le tout, mes frères me feraient une donation devant notaire (stratégie pour payer le minimum de frais notarié). Cette stratégie est-elle possible ?

Dans mon cas, que me coûterait une donation ?

Merci

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50